



Discours
Paris, le 18 juin 2019
Seul le prononcé fait foi

Le ministre de la Culture,

Discours de Franck Riester, ministre de la Culture, prononcé à l'occasion de l'installation du Conseil national des professions des arts visuels, mardi 18 juin 2019

Mesdames et messieurs,

Chers amis,

Depuis plus de trente ans, le ministère de la Culture mène une politique en faveur des arts plastiques – devenue, entretemps, la politique des « arts visuels ».

Cette politique publique appelle aujourd'hui deux constats. Le premier, c'est un constat que je fais, depuis mon arrivée. Je dois vous le dire : je suis frappé de voir la solidité et la force de cette politique.

Nous bénéficions, en France, d'un réseau d'acteurs exceptionnel. C'est le résultat de soixante ans d'actions de la part du ministère de la Culture et des collectivités territoriales. Soixante ans d'actions pour structurer une large présence d'artistes et leur diffusion sur le territoire ; pour permettre le soutien à la création ; et pour accompagner la structuration de la filière. Il n'existe pas un seul pays au monde qui dispose d'un tel réseau, d'une telle richesse, d'une telle chance.

Il y a quelques mois, j'inaugurais le FRAC de Caen ; dans quelques jours, j'inaugurerai la MECA1 de Bordeaux et le MoCo2 de Montpellier ; autant de signes du dynamisme de notre création.

¹ Maison de l'économie créative et de la culture

² Montpellier Contemporain

Un dynamisme dont témoigne également l'accueil dithyrambique réservé par la presse internationale au Pavillon français de la Biennale de Venise. Au-delà du projet imaginé par Laure PROUVOST, j'ai pu constater la présence affirmée des artistes français lors de cette Biennale. Elle est représentative de la vitalité de la scène française : une scène ouverte, identifiée et reconnue dans le monde entier.

Cette vitalité, nous la devons aux dizaines de milliers de professionnels des arts visuels que compte notre pays. Sous des statuts variés et dans des conditions très diverses, vous participez à la richesse économique de notre pays.

Nous pouvons nous en réjouir et nous en féliciter. Néanmoins, ce rayonnement ne doit pas nous aveugler.

Le second constat que je fais, c'est un constat que chacun d'entre nous a pu faire et que j'ai pu appréhender depuis de nombreuses années en tant qu'élu local

C'est le constat des fragilités qui affectent une partie – au moins – de ces champs de la création. C'est le constat de la paupérisation de ces métiers.

C'est le constat de l'insuffisante rémunération du travail des artistes, pour la grande majorité des auteurs des arts visuels. Le rapport du gouvernement au Parlement sur la situation des arts visuels l'a rappelé : sur les 65 000 auteurs des arts visuels rattachés au régime social des artistes-auteurs, seuls 10 000 perçoivent un revenu supérieur à 1430€ par mois en moyenne sur cinq ans.

Si certains, peu nombreux, s'en sortent bien, la grande majorité ne parvient pas à vivre de son seul travail artistique. Je le vois. Je l'entends.

J'y suis sensible – comment ne pas l'être ? La question qui nous est posée, c'est celle des conditions nécessaires pour maintenir, soutenir et développer une création libre et vivante, en résonance avec les enjeux qui traversent notre société.

Cette question, nous devons y répondre avec les premiers concernés. Nous devons y répondre avec les artistes. Avec l'ensemble des professionnels des arts visuels.

Par le passé, ils ont pu être les oubliés de cette politique. On s'est intéressé à encourager la création, sans toujours associer les créateurs. On s'est intéressé à développer un réseau de diffusion, sans toujours impliquer ceux qui le nourrissent.

On s'est intéressé à structurer une filière, sans toujours inclure ceux qui la constituent.

Je veux que cela cesse. Depuis mon arrivée, je martèle une intuition, devenue une conviction : je veux remettre les artistes au cœur de nos politiques culturelles.

Aujourd'hui, je veux vous expliquer comment nous allons le faire, pour ce qui est des arts visuels.

Pour changer, il faut savoir : d'où l'on part ; où l'on va ; et comment on y va.

D'où l'on part, d'abord : Historiquement, le ministère de la Culture a structuré son action en faveur des arts visuels autour de 5 axes :

Premier axe : le soutien à la création. Ce soutien consiste à élaborer, en relation avec les administrations concernées, des dispositifs permettant l'intégration et la diffusion de la création artistique dans le cadre de vie, et à en assurer la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire. C'est par exemple la mise en œuvre d'une politique de soutien à la commande publique artistique. C'est aussi la mise en œuvre de toutes les procédures qui permettent l'enrichissement, la valorisation et la conservation des fonds publics d'art contemporain, des collections publiques et des biens culturels relevant de son domaine de compétence.

Deuxième axe : le soutien aux artistes et aux professionnels des arts visuels. L'Etat est le garant de l'organisation de l'écosystème des arts visuels. Il élabore la réglementation relative à la situation sociale et fiscale des artistes et des professionnels ; à leur formation continue. Il met en œuvre les dispositifs de soutien à leur activité individuelle et collective.

Troisième axe : la structuration de l'écosystème public et privé. Cette action est menée en collaboration, en particulier, avec les galeries d'art, les collectionneurs, les fondations, les foires. Elle concerne par exemple des enjeux liés à la fiscalité, aux lieux de diffusion, ou encore à la visibilité de la scène française à l'étranger.

Quatrième axe : le pilotage d'une politique en faveur des métiers d'art, du design et de la mode. Cet aspect du travail des services est élaboré en liaison étroite avec la direction générale des entreprises, au ministère de l'Economie et des finances.

Cinquième axe : le pilotage de la politique du ministère en faveur de la photographie et des photographes. Cet axe a été consacré par la création d'une délégation à la photographie, en 2017.

Ces cinq axes demeurent indispensables. Et je veux saluer les services qui mènent ces actions au quotidien, avec un infatigable sens de l'engagement. Comme je le disais, nous devons remettre les artistes au cœur de ces cinq axes.

Voilà où je veux que nous allions. J'aurai 3 grandes priorités :

La première, c'est de faire de la France une place forte de l'art. Nous devons mieux promouvoir la scène française au plan national et international. Nous pouvons pour cela nous appuyer sur un vaste réseau de lieux de diffusion, de production et d'acquisition d'œuvres d'artistes vivants :

- les centres d'art et les Fonds régionaux d'art contemporain,
- le réseau des écoles supérieures d'art, nationales et territoriales,
- les dispositifs de soutien aux artistes mis en œuvre par les DRAC,
- et le Centre national des arts plastiques

Mais nous pouvons aller plus loin. Je souhaite que des propositions me soient faites, d'ici la fin de l'année, pour améliorer la promotion de la scène française au plan national et international.

Ma deuxième priorité, c'est de renforcer la présence des artistes et des œuvres sur l'ensemble du territoire, hexagonal et ultra-marin. Au travers de la commande d'œuvres dans l'espace public, mais aussi grâce à une politique de soutien aux nouveaux lieux de production, et grâce aux résidences d'artistes

Je reviendrai sur ces trois points plus en détails dans quelques minutes. Enfin, ma troisième priorité, c'est de mieux accompagner la filière des arts visuels. Nous devons accompagner les artistes et les créateurs à tous les stades de leurs carrières professionnelles.

Cela implique : la mise en œuvre de dispositifs de soutien aux artistes, mais aussi une concertation régulière avec les professionnels et les actions du ministère de la Culture afin de défendre les droits fiscaux, sociaux et économiques des artistes, en particulier en ce qui concerne le droit d'auteur, le régime social, et la rémunération.

Concertation : c'est ce mot qui nous guidera. Voilà pourquoi j'ai souhaité réunir le sein du Conseil national des professions des arts visuels. Je suis très heureux de l'installer aujourd'hui. Ce Conseil a vocation à être une instance de dialogue, entre le ministère de la Culture et vous tous.

Car c'est en vous associant, de manière régulière ; en bâtissant un programme de travail ensemble, que nous renouvellerons notre soutien aux arts visuels.

C'est en prenant en compte votre avis, vos connaissances, vos expériences, que nous construirons des dispositifs adaptés à la réalité des professions.

C'est en dialoguant, réellement, que nous pourrons élaborer une politique publique plus efficace. La présence au sein de ce Conseil de plusieurs ministères, des associations représentatives des collectivités locales – qui jouent un rôle absolument primordial – et des organisations professionnelles, en font un espace d'échange incomparable. Identifier des difficultés et leur apporter des solutions négociées ; penser ensemble les moyens d'une régulation attentive aux conditions d'exercice des professions des arts visuels : voilà l'esprit qui préside à la création de ce conseil.

Il se réunira au moins une fois par an, et sera épaulé par des groupes de travail centrés sur des sujets concrets. Surtout, il doit être force de proposition : pour faire évoluer des réglementations, pour favoriser la diffusion d'expériences novatrices, pour échanger sur les bonnes pratiques. Je vous invite donc à regarder les évolutions des différents secteurs.

En installant ce Conseil avec vous aujourd'hui, je veux par la même occasion ouvrir trois chantiers, qui pourront constituer le socle de nos travaux communs :

- Le premier chantier concerne le parcours de l'artiste
- Le deuxième, la structuration professionnelle
- Et le troisième, la diffusion

Le premier, je le disais, concerne le parcours des artistes. Au-delà de l'amélioration indispensable de la protection sociale qui doit tenir compte des spécificités du travail de création, il nous faut aujourd'hui repenser la place de ces créateurs et des professionnels du secteur dans la société : ce qu'ils lui apportent, la valeur qu'ils créent et dont ils ne bénéficient pas toujours, que ce soit dans la diffusion classique ou dans l'exploitation des œuvres sur internet.

C'est pour cela que j'ai confié à Bruno Racine une mission prospective sur le statut des artistes-auteurs.

Cette mission, dont les propositions seront rendues d'ici la fin de l'année, couvre un champ plus large que celui des arts visuels.

Mais les questions qui se posent aujourd'hui sont les mêmes dans toutes les disciplines artistiques : comment garantir aux créateurs une rémunération en rapport avec leur travail au service de l'économie et de la société ?

Bruno RACINE, que je remercie d'être présent, vous en dira plus tout à l'heure.

Par ailleurs, le ministère de la Culture a entendu les difficultés des artistes-auteurs.

Plusieurs réformes structurelles engagées récemment ont mis à jour des difficultés de dialogue, voire même de compréhension entre eux et l'Etat.

Engagée en juin 2018, j'ai souhaité que la concertation mensuelle avec les artistes-auteurs se poursuive. Elle traite des prochains sujets de la réforme des retraites ; de la suppression et de la compensation de la CSG, par exemple.

J'ai souhaité que le ministère se réorganise, ce qui est en cours au sein de la DGCA, pour que ces problématiques soient entendues et traitées. Je sais que cela a pu paraître long à certains, mais je veux vous dire ma détermination à faire aboutir ces dossiers. Je tiens à remercier Sylviane TARSOT-GILLERY et ses équipes pour leur engagement sur l'ensemble de ces sujets.

La transposition de la directive européenne sur le droit d'auteur sera l'occasion de renforcer le financement de la création et des créateurs. Cette directive a permis de

mettre en avant la juste rémunération des créateurs. Il s'agit maintenant que le partage de la valeur puisse se faire de façon équilibrée.

Je porterai devant le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique ce sujet majeur, qui devra aussi être à l'ordre du jour de notre conseil.

Par ailleurs, je souhaite défendre la rémunération du travail des artistes. Il s'agit de changer les habitudes : je ne crois pas qu'il soit acceptable d'exposer gratuitement, parfois de payer pour être exposé. C'est pour cela que je forme la recommandation d'un droit de présentation publique.

Les centres d'art et les fonds régionaux d'art contemporain s'y sont engagés. Je souhaite que l'État et ses opérateurs donnent l'exemple sur ce point comme pour d'autres.

Je suis conscient du rôle essentiel que jouent les expositions organisées dans de très nombreuses communes, à l'initiative des collectivités ou d'associations, pour le public comme pour les artistes.

Notre conseil national des professions des arts visuels doit être l'instance où peut s'instaurer un dialogue afin que cette rémunération du droit d'exposition soit instaurée là où c'est possible, souhaitable et utile.

Je demande aux services de la DGCA et de l'ensemble des DRAC de porter cette recommandation de l'Etat et de mener les concertations nécessaires.

De la même façon, les résidences artistiques dont l'importance a été rappelée par le Président de la République sont un outil fondamental dans la construction de la carrière des artistes.

Dans ce domaine, nous devons acquérir une meilleure connaissance de l'existant, et la faire savoir de manière plus transparente.

L'Académie de France à Rome aura un rôle essentiel à jouer dans la structuration de ce réseau des résidences, dans une ambition européenne et internationale.

Nous devons porter une attention particulière aux territoires éloignés des métropoles, où sont concentrés les moyens de création et de diffusion : c'est le cas notamment des territoires d'outre-mer, qui contribuent aussi à la richesse de la création dans les arts visuels et plus largement.

Le Président de la République, dans son discours à Ornans, l'a rappelé : la France est une terre d'artistes.

La politique de résidences que nous allons bientôt annoncer devra essaimer sur l'ensemble du territoire.

Accompagner le parcours des créateurs, c'est l'accompagner dès la formation initiale et supérieure.

Nous avons un réseau d'écoles supérieures d'art et de design fort, mais insuffisamment structuré autour des enjeux de l'activité professionnelle.

Ce sujet doit être mieux partagé par l'ensemble des collectivités publiques.

Il y a aussi, et cela dès la formation, tout un travail à faire pour combattre les inégalités de genre, mais aussi sociales dans l'accès aux carrières artistiques.

La Femis le fait pour sa formation de haut niveau. Mais trop souvent, les professions artistiques ne sont investies que par une partie de la société.

L'enjeu n'est pas seulement de réduire les inégalités flagrantes d'accès aux professions artistiques.

L'enjeu c'est, comme pour la production audiovisuelle, d'alimenter la création de toute la diversité de notre société ; pour que l'art reflète cette diversité. C'est de permettre à tous, sans distinction, de s'exprimer par la création. Et de permettre à tous ceux qui en ont le désir, d'en faire leur profession.

Cela passe aussi par le décloisonnement des pratiques et le soutien aux lieux de partage des outils de production mis en commun par les créateurs de toutes les disciplines des arts plastiques, du design et des métiers d'art. Agnès SAAL, que je remercie pour sa présence, nous en dira un mot tout à l'heure.

Vous le voyez, derrière ces premières pistes, il y a toute la détermination du ministère à penser et accompagner le parcours et la rémunération des artistes.

Le second pilier concerne la structuration professionnelle.

Le Ministère de la Culture a pris l'initiative de proposer, dans chaque région, l'élaboration de schémas d'orientation et de développement des arts visuels : les fameux SODAVI. Cette démarche, dont la conduite a été laissée à la main des acteurs eux-mêmes, est encore en cours.

Elle mobilise de très nombreux participants et donne lieu, à l'échelle des territoires, à des échanges nourris, et à des propositions pour mieux travailler ensemble, et pour une meilleure fédération.

Dans certains cas, ce travail de co-construction a permis de proposer un ajustement des dispositifs et un renforcement du soutien au secteur.

Ce qui est intéressant, c'est que c'est à partir des acteurs eux-mêmes et d'un territoire donné que ces schémas s'élaborent.

Nous devons aussi favoriser la circulation d'une information de qualité sur les opportunités professionnelles : commandes et acquisitions publiques, résidences, aides à la création, ateliers.

Le ministère de la Culture et son établissement dédié, le Centre national des arts plastiques, doivent jouer ce rôle central au service de l'ensemble des professionnels, artistes, diffuseurs et intermédiaires.

La nouvelle implantation du CNAP à Pantin est l'occasion de penser aujourd'hui un nouveau CNAP en mesure de répondre aux besoins des professions.

S'agissant particulièrement du design, le ministère a lancé une initiative inédite, aux côtés du ministère chargé de l'industrie.

Les assises du design seront en décembre le point d'aboutissement d'une mobilisation des acteurs en région depuis plusieurs mois.

Elles seront aussi le point de départ d'une politique partagée dont les lignes directrices devront être tracées pour les années à venir.

Le travail de structuration inédit qui doit s'accomplir est comparable à celui qui réunit les acteurs du monde de l'art.

Je ne rentrerai pas dans le détail de notre politique de soutien en direction de la filière mode, mais je veux vous dire que nous sommes déterminés, avec le Ministère chargé de l'industrie et les fédérations professionnelles, à soutenir la jeune création.

En 2018, le premier appel à projets dédié aux jeunes marques a permis d'accompagner 16 lauréats dans le développement de leur entreprise.

Le dispositif a été reconduit cette année et s'oriente sur le développement numérique des marques les plus jeunes.

Je veux également dire un mot du Parlement de la photographie.

Des réunions régulières se sont déroulées dans le cadre de plusieurs groupes de travail thématiques : sur les structures de diffusion ; sur les galeries ; sur l'édition de livres de photographie.

Des premiers temps de restitution et d'échanges seront organisés mi-septembre 2019, pour comprendre et accompagner cet écosystème singulier. Je suis heureux du dynamisme et du foisonnement des futures actions. J'en parlerai le 1er juillet prochain, à l'ouverture des Rencontres d'Arles.

Pour ce qui est des métiers d'art, le ministère de la Culture peut et doit jouer un rôle moteur. Nous devons avoir de l'ambition pour les métiers d'art. J'ai souhaité que nous élaborions une feuille de route qui inclura les manufactures du Mobilier national et de Sèvres.

La création contemporaine y a toute sa place. J'ai demandé à la DGCA de mener une réflexion sur le devenir de ces établissements, afin qu'ils servent mieux encore leurs missions de promotion internationale de la création.

Le dernier pilier, enfin, porte sur la diffusion des œuvres dans les territoires, en France et à l'étranger. De nombreux rapports, depuis plusieurs années, déplorent le déclin de la place de la France dans le marché de l'art international.

Certains évoquent un soutien public trop centré sur certaines formes de création, ou encore une tendance à ne pas soutenir au plan international notre scène artistique, alors que d'autres pays ont mis en œuvre des dispositifs de soutien massif à l'export.

Je vous le disais tout à l'heure, j'attends des propositions sur ce sujet d'ici la fin de l'année. Sans qu'il soit besoin de nous refermer sur la promotion d'un art ou d'une création « nationale », il est possible et même nécessaire d'aller à l'encontre d'un défaut qui nous caractérise bien souvent : celui de ne pas soutenir les créateurs de notre pays, ou qui ont choisi d'y vivre.

Le rayonnement de ces artistes repose aussi : Sur la valorisation de la scène française en France dans les FRAC, centres d'art et musées de l'ensemble du territoire. Et sur l'existence de véritables réseaux européens entre les lieux de production et de diffusion, que nous devons encourager.

La mobilité des artistes en Europe devra être prise en compte, tout comme la circulation des œuvres sur l'ensemble du territoire devra être renforcée.

Je veux populariser la fréquentation et l'acquisition des œuvres de création.

Il existe une réticence, qui n'est pas seulement économique, mais aussi culturelle, à emprunter ou à acquérir des œuvres d'art.

Rendre l'art familier, plus accessible implique aussi, pour ce milieu, de sortir d'un entre-soi, qui est une forme d'intimidation sociale.

Tous les acteurs – les galeristes, les organisateurs de salons, les centres d'art, les fonds régionaux d'art contemporain, les artothèques – ont un rôle à jouer, pour que l'acte d'acquisition d'une œuvre, ne soit pas réservé à quelques-uns. En ce sens, je tiens à la présence de la création contemporaine dans les bâtiments publics, chaque fois que cela est prévu par les textes.

Ainsi, je signerai une circulaire afin de rappeler l'obligation de décoration des bâtiments publics.

Le dispositif du 1 % artistique a, depuis 1951, démontré son efficacité pour contribuer à la diffusion de la création contemporaine, notamment dans les lieux d'enseignement.

Il s'agit d'une ressource significative qui doit être maintenue voire développée.

Parallèlement, la valorisation du dispositif doit être poursuivie, notamment avec les établissements scolaires dans le cadre des journées du 1%.

Mais l'effort des collectivités et de l'État ne porte pas seulement sur le 1 % artistique.

Nous devons travailler avec les marchands d'art, le comité des galeries, à l'ajustement des différentes réglementations qui, parfois, se sont superposées jusqu'à en perdre leur sens, au niveau européen ou national. Nous y travaillerons en lien avec les ministères concernés.

Et je sais que des travaux devraient débiter prochainement. La commande artistique pour l'espace public est aussi primordiale.

Elle permet aux artistes de s'exprimer sur un mode différent, d'aller à la rencontre du public en dehors des lieux dédiés. Elle mobilise des moyens inhabituels.

Je souhaite que nous redynamisons ce mode d'intervention, qui permet d'aller au plus près de chacun ; que nous allions au-devant de collectivités qui n'oseraient pas se lancer dans le projet. En ce sens, nous publierons prochainement un guide pratique de la commande artistique destiné aux commanditaires et aux artistes.

En partenariat avec Flammarion, le ministère va éditer un ouvrage faisant le bilan des 10 dernières années de commandes dans l'espace public, L'art à ciel ouvert, tome 2.

Par ailleurs, le ministère avec le CNAP est aussi un acteur de la commande artistique avec en 2018 une commande de multiples en partenariat avec les artothèques et une commande photographique sur le thème « Flux, une société en mouvement » qui est présentée cette année dans les Hauts-de-France.

Nous allons aussi lancer, en partenariat avec le CNAP et les collectivités une commande nationale d'œuvres à protocole qui seront implantées dans des villes de moins de 50 000 habitants.

Parce que l'Etat doit veiller à l'équité territoriale. Ensuite, il y a, aux côtés de la commande publique, la commande privée. Le dispositif « 1 immeuble, 1 œuvre » est un outil qui vise à l'encourager.

En signant la charte, « 1 immeuble, 1 œuvre », ce sont aujourd'hui 36 promoteurs immobiliers qui se sont déjà engagés à commander une œuvre d'art dans les immeubles qu'ils construisent.

Cela représente déjà plus de 270 projets qui ont été engagés.

Nous espérons encore développer ce programme en travaillant notamment avec les bailleurs sociaux. Je voudrais enfin vous dire un mot des artothèques.

Une commande nationale a été lancée en 2018 par le Cnap en partenariat avec l'Association de développement et de recherche sur les artothèques, afin de contribuer au renouvellement des collections des artothèques.

Je crois profondément en leur capacité à diffuser l'art et les œuvres partout sur le territoire ; en leur rôle plus familial, moins intimidant.

C'est pourquoi je souhaite qu'un groupe de travail issu de notre Conseil étudie la manière dont le ministère de la Culture serait à même de renforcer son soutien à ces outils de proximité que constituent les artothèques.

Des moyens pourront y être consacrés en 2020.

Mesdames et messieurs,

Je voulais aujourd'hui prendre le temps, en espérant ne pas avoir été trop long, de vous rappeler la politique du ministère, mes priorités et les chantiers que je souhaite conduire. Le CNPAV, je vous le disais, doit être un lieu d'échanges.

Après que nous ayons entendu les présentations de Bruno RACINE et d'Agnès SAAL, nous vous passerons la parole pour pouvoir échanger.

Je souhaite qu'au terme du Conseil d'aujourd'hui, notre programme de travail commun soit défini pour les toutes prochaines semaines.

Je vous remercie.

]

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC